

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au Foyer Rural, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Lionel Perreal.

Secrétaire de Séance : M. Jacquet

Présents : M. Perreal, Maire, M. Turret, Mmes Morel et Rivollier, adjoints, Mmes Besson, Meresse, Dalmedo, Mathieu, Duraffour, Lonjon, MM. Vesin, Deville, Tosin, Merme, Mouleyre, La Storia, Jacquet, Perouchet

Excusée : Mme Rathouin

Absent : -

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020
- 3- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 4- Réorganisation des commissions municipales
- 5- Travaux de la rue de l'Alouette : convention avec Orange pour la dissimulation des réseaux
- 6- Programme immobilier 123 rue du Fort (ancienne propriété Lewalle) : vente en bloc de tous les logements à un bailleur social
- 7- Logements sociaux de la SEMCODA : prolongation du bail emphytéotique en vue de travaux
- 8- Compte-rendu des commissions
- 9- Courriers-Divers

- Compte-rendu d'activités -

M. le Maire réitère ses souhaits de bonne année aux membres du conseil municipal. Il félicite M. et Mme Jacquet pour la naissance de leur fille Malo.

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant la demande d'autorisation de mandater 25 % des dépenses d'investissement 2020 en 2021, en attendant le vote du budget primitif 2021.

M. le Maire lit les vœux de M. Jean Deguerry, Président du département de l'Ain, aux membres du conseil.

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Jacquet est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020

M. le Maire précise que les points 6 et 7 du conseil municipal de décembre 2020 (concernant respectivement les travaux du centre de loisirs : recrutement d'un agent pour le ménage des bungalows de chantier, lié à la COVID 19, et d'autre part les travaux de réfection et d'aménagement de la rue de la Bière : choix du maître d'œuvre) qui avaient été reportés à une séance ultérieure, ne seront pas examinés ce soir, en l'absence de nouveaux éléments.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020 est approuvé, à l'unanimité.

3- Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- DIA n°2020/46 : la propriété de M. PODEVIN Christophe et Mme PAYOT Caroline, 92 Chemin des Arbalettes, cadastrée B 882 de 90 m², B 885 de 100 m², B 960 de 609 m², B 961 de 987 m² et B 1048 de 158 m², soit 1944 m² au total.

Acquéreur : Mme Arwen CONOD

- DIA n°2020/47 : la propriété de OBJECTIF PIERRE, lieudit Aux Arbalettes, cadastrée B 1323 de 384 m²,
Acquéreurs : M. et Mme Marco DI LELLA
- DIA n°2020/48 : la propriété de Mme FUENTES Caroline, 644 rue de la Vie de l'Etraz, cadastrée B 326, B 327, B 328, et B 329 de 258 m² au total.
Acquéreur : M. Pascal STEPIEN.
- DIA n°2021/01 : la propriété de M. et Mme GRENIER Tony, 30 rue de la Source, cadastrée F 1376 de 150 m².
Acquéreurs : M. et Mme MENDES DA SILVA.

La commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4- Réorganisation des commissions municipales

Cela concerne les commissions : Finances, Voirie-travaux et bâtiments, Cœur de village, urbanisme, communication et cimetière.

M. le Maire explique que Mme Meresse et M. Deville sont venus rencontrer le Maire et ses adjoints afin de réorganiser les commissions municipales et impliquer davantage les nouveaux conseillers. La composition des commissions municipales n'est pas modifiée par rapport à ce qui avait été décidé en juin 2020, et demeure la suivante :

Commission des Finances : elle comprend tous les membres du Conseil Municipal.

Commission Voirie, travaux et bâtiments : M. TURRET, MM. MERME, VESIN, MOULEYRE, JACQUET, TOSIN, LA STORIA.

Commission Communication et manifestations comprenant une sous-commission Urgence sanitaire : M. TURRET, Mmes MERESSE, DALMEDO, DURAFFOUR, BESSON, LONJON, M. DEVILLE.

Commission Urbanisme : Mmes MOREL, RIVOLLIER, MM. MERME, VESIN, MOULEYRE, TOSIN, LA STORIA.

Commission Cœur de village : Mmes RIVOLLIER, MOREL, RATHOUIN, MERESSE, LONJON, MATHIEU, MM. VESIN, DEVILLE, LA STORIA, JACQUET, PEROUCHET.

Commission du Cimetière : M. TURRET, Mmes LONJON, MATHIEU, M. JACQUET et M. LA STORIA.

M. le Maire est président de droit de chacune de ces commissions. Il s'agit aujourd'hui de désigner un responsable pour chacune de ces commissions dites « ouvertes ».

Commission des Finances : Responsable : Mme Meresse.

Commission Voirie-Travaux et bâtiments : Responsable : M. Turret.

Commission Cimetière : Responsable : M. Turret

Commission Communication : Responsable : M. Deville

Commission Urbanisme : Responsable : Mme Morel

Commission Cœur de village : Responsable : Mme Rivollier.

Les « adjoints » au responsable de commission seront désignés lors des prochaines réunions de ces commissions.

M. le Maire rappelle que pour ces commissions ouvertes, les convocations sont envoyées à tous les membres du conseil municipal et que chacun est invité à y participer.

Mme Meresse demande s'il est possible de fixer le jour et l'heure de réunion de chacune des commissions.

Pour la commission Communication, la réunion aura lieu le 3^{ème} jeudi du mois à 20h.

Mme Morel précise que la commission Urbanisme se réunira le lundi à 18h, en principe à la fin du mois, mais cela peut être plus tôt dans le mois, en fonction du nombre de dossiers reçus.

M. le Maire rappelle qu'un agent du service Autorisation du Droit des Sols de Pays de Gex Agglo vient assurer une permanence en mairie de 16h à 18h le 1^{er} mardi de chaque mois.

La commission Finances se réunira le 4^{ème} mardi du mois à 19h30. Pendant la préparation du budget, les réunions auront lieu tous les 15 jours, puis une fois par mois lorsque le budget sera voté.

La commission Voirie Travaux et bâtiments se réunira les 2^{èmes} jeudis du mois à 20h.

La fréquence des commissions Cœur de village est à définir. Mme Rivollier donnera des précisions prochainement.

M. le Maire souhaite que les commissions se réunissent en mairie.

Mme Dalmedo demande que soit envoyée une convocation par commission avec les dates de réunions pour les 6 prochains mois.

5- Travaux de la rue de l'Alouette : convention avec Orange pour la dissimulation des réseaux

M. le Maire présente au Conseil le devis de Orange pour la réalisation de travaux de dissimulation de l'artère Orange, Rue de l'Alouette. Le montant des travaux est de 5973.05 €.

Le conseil accepte ce devis, à l'unanimité.

6- Programme immobilier 123 rue du Fort (ancienne propriété Lewalle) : vente en bloc de tous les logements à un bailleur social

Le Groupe Confiance Immobilier propose une vente en bloc des logements du programme immobilier 123 rue du Fort, à un bailleur social, Erilia, en Logements Locatifs Intermédiaires (LLI). M. le Maire s'est renseigné sur les LLI auprès de M. Raphoz, vice-président à la Communauté d'agglomération. Le bailleur social Erilia est basé sur Lyon et n'est pas implanté sur le Pays de Gex. M. le Maire craint que la commune ne soit plus maître du foncier et qu'elle ne soit pas consultée sur l'attribution des logements sociaux.

Mme Duraffour demande quel est l'intérêt du bailleur de loger des demandeurs qui n'habitent pas dans le Pays de Gex ?

Mme Morel remarque qu'Impasse des Sapins, la commune n'a pas été informée du nom du bailleur social et n'est pas consultée pour les attributions.

Il est procédé au vote sur la demande du promoteur Confiance Immobilier de vendre à Erilia en LLI les logements du 123 rue du Fort:

Pour : -

Abstention : Mmes Rivollier et Duraffour,

Contre : Mmes Morel, Besson, Meresse, Dalmedo, Mathieu, Lonjon, MM. Perreal, Turret, Vesin, Deville, Tosin, Merme, Mouleyre, La Storia, Jacquet, Perouchet.

Le conseil municipal refuse, à la majorité, la demande du groupe Confiance Immobilier.

7- Logements sociaux de la SEMCODA : prolongation du bail emphytéotique en vue de travaux

M. le Maire a reçu M. Ronger de la SEMCODA le 11 décembre dernier. Lors de cette réunion a été évoqué le programme de 58 logements collectifs du Pré Pariaud, situé au 41, 59, 79 et 95 rue Bizot et au 228 et 244 rue de la Bière. Afin de permettre initialement la réalisation de ce programme, le terrain formant l'assise des 58 logements a été cédé par la commune à SEMCODA par bail emphytéotique du 12 décembre 1995 pour une durée de 42 ans. Au terme de ce bail, prévu dans l'acte au 11 novembre 2037, il est prévu que ces 58 logements redeviennent la propriété de la commune.

La SEMCODA nous explique dans son courrier du 21/12/2020 qu'afin de maintenir en l'état ces logements des travaux de réhabilitation sont envisagés pour l'année 2021 afin de procéder au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et des occultations bois. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à la somme de 406 000 € TTC honoraires compris.

La SEMCODA souhaite anticiper, dès maintenant, la réalisation d'une autre série de travaux, plus conséquente, et ce à compter de 2028. Ces travaux auront essentiellement pour objet, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le remplacement de certains équipements et l'amélioration de la sécurité et du confort des logements. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 856 000 € TTC. La SEMCODA va devoir solliciter des prêts bancaires pour ces travaux et afin de pouvoir amortir ces prêts, elle souhaite prorogée le bail

emphytéotique pour une durée supplémentaire de 20 ans. Sa date d'expiration serait donc reportée au 11 novembre 2057.

M. Merme demande à M. le Maire de lire le bail de 1995. M. le Maire sollicite Mme Mathieu pour étudier ce bail avec lui.

Mme Duraffour s'interroge si la commune souhaite que ces logements lui reviennent un jour. M. le Maire rappelle que la commune ne peut pas être bailleur social.

Mme Dalmedo préférerait que ces logements soient intégralement refaits.

La décision est reportée à un conseil municipal ultérieur.

8- Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement 2020 sur l'exercice 2021 avant le vote du budget

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui dispose que le maire peut régler des factures en investissement avant le vote du budget si le conseil municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 25%, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que pour une bonne administration communale, M. le Maire demande l'autorisation de mandater au maximum 25 % des dépenses d'investissement 2020 sur l'exercice 2021, en attendant le vote du budget primitif 2021.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

9- Compte-rendu des commissions

- Rencontre avec les professionnels de santé : M. le Maire et ses adjoints ont reçu des professionnels de santé du CCMA. Le principal problème soulevé est que Collonges est rattaché à l'ARS de Valserhône et pas à celle du Pays de Gex et de ce fait, pas considéré comme désert médical, il n'y a donc pas d'aide pour l'installation de nouveaux médecins. La seule demande qui peut être faite est d'ordre politique, par des courriers à adresser aux sénateurs de l'Ain, Mme Sylvie Goy Chavent et M. Patrick Chaize. Le projet de courrier sera envoyé aux membres du conseil pour l'étayer.
Les professions médicales soulignent en outre la bonne ambiance au sein de la maison médicale.
- Site Internet de la mairie : Mme Rivollier informe les membres du conseil que les principaux cerfas d'urbanisme ont été mis sur le site Internet de la commune ainsi que les horaires d'accueil (le lundi et le mardi pour l'urbanisme) et de la permanence du service Autorisation du Droit des Sols de Pays de Gex agglomération (le 1^{er} mardi de chaque mois de 16h à 18h).
- Parc Naturel Régional : Mme Rivollier a assisté à une réunion du PNR et a appris que le bleu de Gex est Marquis valeur parc.
- Commission Communication : Le dernier numéro de l'Echo Collongeais est paru. M. Turret remercie les conseillers qui l'ont distribué. Mme Meresse demande que pour la distribution, des secteurs fixes avec un nombre d'exemplaires déterminé par conseiller soient organisés. M. Turret remarque que beaucoup de numéros de téléphone sur la dernière page de l'Echo sont erronés. Ils seront corrigés sur le prochain numéro. Il remercie les Collongeais pour avoir fourni les photos anciennes.
Le règlement intérieur du concours photo sera mis sur le site Internet de la mairie et les photos affichées sur la vitrine de l'ancien Proxi, à côté de la mairie.
- Page Facebook Vivre à Collonges : Mme Meresse recense 612 abonnés. Elle expose au conseil un tableau de l'évolution du nombre d'abonnés et un tableau du type d'abonnés par tranche d'âge.
Mme Mathieu demande si on peut mettre sur la page Facebook des appels comme pour le don du sang, ou les changements d'horaires de la mairie durant le couvre-feu. Mme Meresse y veille.
Mme Meresse explique ensuite quels ont été les « posts » les plus vus sur la page Facebook. L'appel aux naufragés de la route, pendant l'épisode neigeux du 12/01 est celui le plus vu suivi de l'appel des collongeais pour accueillir ces naufragés.

M. le Maire ajoute que Mme la Préfète a félicité la municipalité pour l'accueil au Foyer Rural ce 12 janvier. Il remercie également les employés de la voirie qui ont travaillé toute la nuit pour déneiger et raccompagner les gens à leur véhicule.

M. le Maire remercie également Mme Meresse pour l'administration de la page Facebook Vivre à Collonges et Mme Rivollier pour les photos de l'Echo Collongeois.

Mme Dalmedo propose que les mots de remerciements reçus à l'occasion de cet épisode neigeux soient publiés dans le prochain Echo.

- Opération ramassage des sapins de Noël : un espace était dédié place du Champ de Foire pour que les collongeois déposent leur sapin. Une cinquantaine de sapins ont été ramassés par le service voirie. En revanche, à Ecorans, des sapins ont malheureusement été laissés n'importe où au lieu d'être portés à l'emplacement dédié.
- Réunion à la gendarmerie avec le colonel et M. Daspect : M. le colonel appuiera notre dossier de demande de subvention
- Mobilier du centre de loisirs : Mme Meresse demande si la commission voirie peut avancer sur ce sujet. Et faire chiffrer le coût de la location d'une chaufferie, en attendant le raccordement du centre de loisirs au futur réseau de chaleur.

10- Courriers-Divers

- Courrier de démission de Madame Aymont qui faisait une partie du ménage à l'école. M. le Maire a embauché une personne en remplacement.
- Courrier du centre des impôts concernant le redressement fiscal pour la TVA du Centre Communal multi activités et demandant le paiement de la totalité du montant dû.
- Courrier de Mme Vivier Laurence, habitante de la rue de Remolan : elle signale la vitesse de certains véhicules qui empruntent cette rue, et l'augmentation de la circulation par des automobilistes qui contournent les ralentisseurs installés dans la Grand'Rue. Elle demande si des rétrécisseurs ou des ralentisseurs peuvent être installés rue de Remolan. M. le maire confie ce courrier à la commission voirie pour que ses membres étudient les différentes possibilités.
- Mise à disposition de salles polyvalentes pour la pause déjeuner des salariés du BTP : M. le Maire lit le communiqué du centre de gestion de l'Ain. Un chef d'entreprise peut solliciter le maire pour la mise à disposition d'une salle pour le déjeuner des salariés du BTP. La mise à disposition par les collectivités locales doit être réalisée à titre gracieux.
- Temps de travail du poste urbanisme, conseil municipal, marchés publics, demandes de subventions pour la commune, demandes de logements sociaux, remplacements au poste d'accueil. Le temps de travail de Mme Lavigne est actuellement de 17h30 (soit un mi-temps). Elle demande à effectuer 4 heures supplémentaires par semaine à compter du 1^{er} février 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de Mme Lavigne et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} février 2021 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

<u>Emplois</u>	<u>Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</u>
<p>Service Administratif Accueil du Public, Etat civil, Elections Secrétaire de Mairie</p> <p>Service Technique Agent d'entretien Polyvalent Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial polyvalent</p> <p>Service Police Municipale Agent de Police Municipale Agent de Police Municipale</p>	<p>Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial</p> <p>Cadre d'emploi : Adjoint Technique territorial Cadre d'emploi : Adjoint Technique territorial</p> <p>Cadre d'emploi : Brigadier-Chef Principal Cadre d'emploi : Brigadier</p>

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<p>Service Administratif Urbanisme, marché public, conseil municipal, subventions Secrétaire de Mairie</p> <p>Service Technique Agent d'entretien des écoles</p> <p>Service Animation Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié</p> <p>Service Culturel Agent de bibliothèque</p> <p>Service Sanitaire et Social Agent ATSEM Qualifié</p>	<p>Cadre d'emploi : Rédacteur (21.50h Hebdomadaires) Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial (20.00h Hebdomadaires)</p> <p>Cadre d'emploi : Adjoints Techniques territorial (8.56h Hebdomadaires)</p> <p>Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'Animation (28.11h Hebdomadaires) Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'Animation (28.11h Hebdomadaires) Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'Animation (28.11h Hebdomadaires) Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'Animation (17.44h Hebdomadaires)</p> <p>Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine (25.00h Hebdomadaires)</p> <p>Cadre d'emploi : ATSEM principal 2^e classe (28.31h Hebdomadaires)</p>
--	--

La séance est levée à 22 h 35.
